

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 6 avril 2016 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant  
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna,  
vice-président

Sont également présents :  
M. Luc Papillon, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur du cabinet du maire  
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint  
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire  
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications  
Mme Josée Marineau, responsable des comptes payables à la  
Direction de l'administration et finances  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de  
presse au cabinet du maire  
Mme Francine Blain, trésorière

---

**CE-2016-417-DEC      OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

**CE-2016-418-DEC      ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2016-419-DEC      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ  
EXÉCUTIF DU 30 MARS 2016**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 30 mars 2016, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

**CE-2016-420-DEC      AVIS DE RÉSERVE DÉCRÉTÉ PAR LA VILLE DE  
TERREBONNE CONTRE LE LOT NUMÉRO  
1 947 899 / MME DANIELLE LAURIER ET  
CORPORATION DE L'AÉROPORT DE  
MASCOCHE / CONTESTATION**

ATTENDU la lettre du 1<sup>er</sup> avril 2016 de Me Pierre J. Beauchamp informant la Ville de Terrebonne de son mandat de contestation de la réserve foncière pour des fins municipales de réserve foncière et pour fins environnementales publiée par la Ville sur le lot numéro 1 947 899 du cadastre du Québec (projet du futur aéroport) ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du procureur de Mme Danielle Laurier et Corporation de l'aéroport de Mascouche mentionnée ci-dessus.

---

**CE-2016-421-DEC      OLÉODUC ÉNERGIE EST LTÉE (OEEL) / AVIS  
SUPPLÉMENTAIRE DE DEMANDE DE  
PARTICIPATION / TRANSCANADA**

ATTENDU la lettre du 24 mars 2016 de la société TransCanada concernant l'avis de participation pour une audience publique de l'Office national de l'énergie (ONÉ) pour le projet Énergie Est ;

ATTENDU QUE cette lettre mentionne que les personnes souhaitant prendre part à l'audience de l'Office national de l'énergie (ONÉ) doivent présenter une demande à l'Office à l'aide d'un formulaire prévu à cette fin et disponible du 30 mars au 20 avril 2016 à midi, heure des Rocheuses ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre et de son annexe « B » transmises par la société TransCanada.

---

**CE-2016-422-DEC      DÉCISION / RÉVISION PÉRIODIQUE /  
RECONNAISSANCE / EXEMPTION DES TAXES  
FONCIÈRES / COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC  
/ DIANOVA CANADA INC. ET VILLE DE TERREBONNE**

ATTENDU la décision de la commission municipale du Québec relativement à une demande de révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières de l'organisme Dianova Canada inc. rendue le 24 mars 2016 ;

ATTENDU QUE la commission municipale confirme la reconnaissance de l'organisme comme étant exempt des taxes foncières ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte de la décision favorable rendue par la Commission municipale du Québec concernant la révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières de l'organisme Dianova Canada inc. à l'égard de l'immeuble situé au 1600, côte de Terrebonne, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**CE-2016-423-DEC      MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ  
DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES  
TRANSPORTS / RÉORGANISATION**

ATTENDU la lettre du 31 mars 2016 de la sous-ministre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, Mme Dominique Savoie, adressée à M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne, relativement à la réorganisation dudit ministère ;

ATTENDU QUE le ministère souhaite regrouper en une seule grande direction générale adjointe l'ensemble de ses opérations à l'échelle de la Communauté métropolitaine de Montréal ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports mentionnée ci-dessus.

---

**CE-2016-424-DEC      ÉTUDE D'IMPACT / PROJET DE L'ÉCHANGEUR 640  
OUEST / SÉANCE D'INFORMATION LE 14 AVRIL 2016**

ATTENDU la lettre du 24 mars 2016 du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, adressée à M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets

spéciaux, à l'effet qu'il rendra publique, le 5 avril 2016, l'étude d'impact sur le projet d'échangeur 640 ouest sur le territoire de la Ville de Terrebonne et que la séance d'information organisée par le BAPE aura lieu le 14 avril 2016 à 19h30 à l'hôtel Impéria à Terrebonne ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, mentionnée ci-dessus.

---

**CE-2016-425-DEC      ASSOCIATION DES GROUPES DE RESSOURCES  
TECHNIQUES DU QUÉBEC / PRIX RÉGIS-LAURIN  
/ MME MARIE-CLAUDE LAMARCHE**

ATTENDU la lettre du 6 avril 2016 de l'Association des groupes de ressources techniques du Québec adressée à Mme Marie-Claude Lamarche, conseillère municipale à la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE ladite lettre indique que l'Association des groupes de ressources techniques du Québec remet chaque année depuis 2004 le prix Régis-Laurin à une personne qui a contribué de façon exceptionnelle à la cause du logement communautaire, à l'avant ou à l'arrière-scène ;

ATTENDU QUE l'édition spéciale 2016 du prix Régis-Laurin vise à souligner l'apport important des municipalités dans le développement de l'habitation communautaire et à reconnaître les élus qui se sont démarqués par leur implication et leur appui significatif à la cause du logement ;

ATTENDU QUE la lettre indique que l'organisme décerne le prix Régis-Laurin 2016 à Mme Marie-Claude Lamarche, conseillère municipale à la Ville de Terrebonne, pour sa contribution remarquable au développement de l'habitation communautaire et qu'à cet effet une soirée de remise du prix se tiendra le mercredi 27 avril 2016 à 17h à l'hôtel Alt de Montréal situé au 120, rue Peel, à Montréal ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre de l'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ) relativement à la nomination de Mme Marie-Claude Lamarche à titre de récipiendaire du prix Régis-Laurin.

---

**CE-2016-426-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
TRAVAUX DE PEINTURE, D'ÉLECTRICITÉ, DE  
REMPACEMENT DE TAPIS ET  
D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR / HÔTEL DE VILLE  
/ 775 RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 424-09-2014, adoptée le 8 septembre 2014, acceptant la soumission de la société Savité Construction inc. pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'Hôtel de Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE ces travaux incluaient le remplacement des fenêtres ainsi que les cadrages intérieurs, mais excluaient la peinture des murs affectés par le changement des fenêtres ;

ATTENDU QU'aucune amélioration n'a été effectuée depuis les travaux intérieurs de réfection de l'Hôtel de Ville au cours de l'année 2004 ;

ATTENDU QUE la Direction générale a mandaté une firme de designer pour revoir l'intérieur de l'Hôtel de Ville ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer des travaux de peinture à l'ensemble de l'édifice, de remplacer presque l'ensemble des tapis, de modifier certains lampadaires, d'ajouter du papier peint et de la céramique et d'ajouter des éléments de décoration ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, d'autoriser la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour « **des travaux de peinture, d'électricité, de remplacement de tapis et d'aménagement intérieur à l'Hôtel de Ville situé au 775, rue Saint-Jean-Baptiste** ».

---

**CE-2016-427-REC      CESSION D'IMMEUBLES / RÉGIE D'ASSAINISSEMENT  
DES EAUX TERREBONNE-MASCOUCHE**

ATTENDU QU'une partie de lot numéro 1 951 075 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 279,8 mètres carrés, sur lequel est érigé un poste de pompage servant à la Régie d'Assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche appartient à la Ville de Terrebonne;

ATTENDU la demande faite à la Ville de Terrebonne par la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, datée du 30 octobre 2015, pour lui transférer ledit immeuble;

ATTENDU QUE le comité exécutif considère qu'il est opportun d'acquiescer à cette demande et d'en faire recommandation au conseil municipal ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser la cession d'une partie du lot numéro 1 951 075 du cadastre du Québec (ou du lot de remplacement), en faveur de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche avec la garantie du droit de propriété seulement, excluant la garantie de qualité et, en considération des obligations et charges et convenues avec la RAETM aux termes d'une entente intermunicipale et étant donné que le bien cédé redeviendra propriété de la Ville de Terrebonne à la dissolution de la RAETM. Cette considération représente la juste valeur marchande étant donné l'ampleur des charges et obligations devant être accomplies par la RAETM et le partage de ses actifs à sa dissolution; ladite partie de lot est démontrée au plan préparé par Mme Mylène Meunier, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 451 de ses minutes.

Que Me François Duval, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété d'une partie du lot numéro 1 951 075 du cadastre du Québec d'une superficie de 1 279,8 mètres carrés ou de tout lot de remplacement.

Que les frais reliés à l'acte de transfert soient à la charge de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche.

---

**CE-2016-428-REC      MODIFICATION / ORGANIGRAMME / VOIRIE,  
PARCS ET ESPACES VERTS / CRÉATION D'UN  
POSTE / CONTREMAÎTRE**

ATTENDU QUE le service des parcs et espaces verts de la Direction de l'entretien du territoire compte présentement quatre (4) postes de contremaître permanent et que le service de la voirie compte cinq (5) postes de contremaître ;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire doit embaucher de façon contractuelle, et ce, depuis l'année 2014, un (1) contremaître additionnel pour être en mesure de répondre adéquatement aux attentes organisationnelles ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un poste de « contremaître » qui sera partagé entre le service de la voirie et le service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la création d'un poste-cadre de « contremaître » au service de la voirie pour la période hivernale et au service des parcs et espaces verts pour la période estivale et d'adopter le nouvel organigramme de la Direction de l'entretien du territoire, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

---

**CE-2016-429-DEC      NOMINATION / TECHNICIEN ANALYSTE /  
INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES / DIRECTION  
DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

ATTENDU l'affichage du poste de technicien analyste, infrastructures technologiques à la Direction des technologies de l'information ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, de nommer M. Stéphane Fortin au poste de technicien analyste, infrastructures technologiques à la Direction des technologies de l'information à compter du 25 avril 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2016-430-REC      ENTENTE DE PRINCIPE / ASSOCIATION DES  
EMPLOYÉS-CADRES DE LA VILLE DE  
TERREBONNE (ADEC)**

ATTENDU QUE le protocole d'entente portant sur les conditions de travail convenu avec l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne est échu depuis le 31 décembre 2014 ;

ATTENDU QU'une entente de principe est intervenue le 31 mars dernier et que les principales modifications ont été présentées au comité exécutif ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, de recommander au conseil d'entériner l'entente de principe intervenue avec l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne le 31 mars 2016 dont les principaux éléments apparaissent à l'annexe « A » jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le comité exécutif recommande également au conseil d'autoriser la signature d'une entente entre l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne et la Ville de Terrebonne conformément aux conditions et modalités prévues à l'entente de principe.

---

**CE-2016-431-REC      PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 658 /  
TRAVAUX DE GESTION DE L'ÉROSION AU  
CANAL DE DÉRIVATION DE LA RIVIÈRE  
MASCOUCHE**

ATTENDU les problèmes d'érosion et de stabilité de talus du canal de dérivation de la rivière Mascouche soulevé par la firme LVM en décembre 2014 ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-1347-DEC acceptant la soumission de la firme WSP Canada inc. pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de gestion de l'érosion et de stabilité de talus en bordure du canal de dérivation de la rivière Mascouche ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne procèdera sous peu à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, et de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (658) décrétant un emprunt au montant de 4 349 294\$, dont le terme de remboursement est fixé à vingt (20) ans, pour les travaux de gestion de l'érosion et de stabilité de talus en bordure du canal de dérivation de la rivière Mascouche.

Que ledit règlement prévoit une disposition pour l'appropriation de toute subvention à la réduction de l'emprunt décrété au règlement.

---

**CE-2016-432-REC      PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 659 /  
TRAVAUX COURS D'EAU MUNICIPAUX /  
AFFLUENT DU COURS D'EAU OUIMET-GASCON /  
PRÈS DE LA PLACE DU GRYON ET DE LA RUE  
DE LA COULÉE**

ATTENDU les problèmes d'obstruction, d'érosion et d'instabilité de talus du tronçon d'un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon, près de la place du Gryon et de la rue de la Coulée ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-291-DEC demandant à la MRC Les Moulins d'exercer sa compétence à l'égard de la gestion des cours d'eau, de réaliser les plans et devis, de faire les démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et d'obtenir une estimation des travaux afin que la Ville puisse procéder à l'élaboration d'un règlement d'emprunt pour rembourser la MRC Les Moulins pour ces travaux ;

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins procèdera sous peu à un appel d'offres pour la réalisation des travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, et de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (659) décrétant un emprunt au montant de 2 875 709\$, dont le terme de remboursement est fixé à vingt (20) ans, pour le remboursement à la MRC Les Moulins des coûts reliés aux travaux de retraits d'embâcles, de protection contre l'érosion et de stabilisation des talus du tronçon d'un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon, près de la place du Gryon et de la rue de la Coulée.

Que ledit règlement prévoit une disposition pour l'appropriation de toute subvention à la réduction de l'emprunt décrété au règlement.

---

**CE-2016-433-REC      SOUMISSION / RÉFECTION      D'ASPHALTE  
DIVERSE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection d'asphalte diverse pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA16-9019) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 17 février 2016 ;

ATTENDU QUE onze (11) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 mars 2016 à 11 h 01, à savoir :

Les Entrepreneurs Bucaro inc.	174 968,96\$ t.t.c.
Pavage E Perreault inc.	176 494,67\$ t.t.c.
Pavages Chartrand inc.	184 418,18\$ t.t.c.
Les Asphaltes J. Dumont inc.	184 822,31\$ t.t.c.
Pavage J.D. inc.	194 665,32\$ t.t.c.
Pavage des Moulins inc.	198 446,85\$ t.t.c.
Les Pavages Dançar (2009) inc.	206 650,32\$ t.t.c.
4042077 Canada inc. (Aménagement De Sousa)	227 972,43\$ t.t.c.
Constructions Anor (1992) inc.	312 502,05\$ t.t.c.
G. Giuliani inc.	356 652,45\$ t.t.c.
Pavage Jérômien inc.	388 615,50\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Les Entrepreneurs Bucaro inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 9 mars 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 199 018,51\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 1<sup>er</sup> avril 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Les Entrepreneurs Bucaro inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 5 avril 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.**, datée du 8 mars 2016, pour la réfection d'asphalte diverse, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an, à compter du 11 avril 2016, avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant de 152 180\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0128 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-434-REC      SOUMISSION / RÉFECTION DE BORDURES ET TROTTOIRS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection de bordures et trottoirs pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA16-9020) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 17 février 2016 ;

ATTENDU QUE treize (13) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 mars 2016 à 11 h 07, à savoir :

Construction Tro-MAP inc.	150 444,79\$ t.t.c.
Construction G3 inc.	157 515,75\$ t.t.c.
Construction Larotek inc.	158 573,52\$ t.t.c.
Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	158 722,98\$ t.t.c.
9272-2214 Québec inc. (Excavation Gérard Cloutier inc.)	170 765,41\$ t.t.c.
Pavage des Moulins inc.	171 370,24\$ t.t.c.
Groupe TNT inc.	176 003,73\$ t.t.c.
TGA Montréal inc.	176 302,67\$ t.t.c.
Excavation A.M. ltée	177 762,85\$ t.t.c.
9114-5839 Québec inc. (Bordure et Trottoir RSF inc.)	184 143,96\$ t.t.c.
Socomec Industriel inc.	187 926,64\$ t.t.c.
Les Entreprises de Construction Ventec inc.	191 375,89\$ t.t.c.
Salvex inc.	199 769,07\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Construction Tro-MAP inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 9 mars 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 146 365,88\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 4 avril 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Construction Tro-MAP inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 5 avril 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **CONSTRUCTION TRO-MAP INC.**, datée du 8 mars 2016, pour la réfection de bordures et trottoirs, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an à compter du 11 avril 2016, avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant de 130 850\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0106 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---



**CE-2016-435-REC SOUMISSION / SCHELLEMENT DES FISSURES DES REVÊTEMENTS DE CHAUSSÉE EN ENROBÉ BITUMINEUX**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le scellement des fissures des revêtements de chaussée en enrobé bitumineux (SA16-9029) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 17 février 2016 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 mars 2016 à 11 h 14, à savoir :

	<b>Option 1 an</b>	<b>Option 3 ans</b>
Scellement de Fissures d'Asphalte inc.	49 993,73\$ t.t.c.	--
C'Scellé (2008) inc.	51 307,59\$ t.t.c.	<b>108 105,24\$ t.t.c.</b>
Environnement Routier NRJ inc.	51 307,59\$ t.t.c.	110 174,79\$ t.t.c.
Scellements J.F. inc.	56 912,63\$ t.t.c.	121 988,48\$ t.t.c.
Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	59 715,15\$ t.t.c.	125 480,85\$ t.t.c.
Cimota inc.	60 361,87\$ t.t.c.	128 197,12\$ t.t.c.
9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska)	66 398,06\$ t.t.c.	137 222,66\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société C'Scellé (2008) inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 16 mars 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 115 549,88\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 4 avril 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **C'SCELLÉ (2008) INC.**, datée du 8 mars 2016, pour le scellement des fissures des revêtements de chaussée en enrobé bitumineux, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, le tout pour un montant total de 94 025\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0143 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-436-DEC OFFRE DE SERVICES / SUIVI / COMPORTEMENT DES TALUS / RUISSEAU OUIMET-GASCON / ARRIÈRE DES LOTS DES RUES DE PLAISANCE ET DU LOIRET**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, d'accepter l'offre de services de la firme SNC Lavalin GEM Québec inc., datée du 17 mars 2016, pour l'expertise géotechnique et le suivi du comportement du talus à l'arrière de dix-neuf (19) terrains situés à la place du Loiret et la rue de Plaisance, le tout pour un montant n'excédant pas 15 300\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté contrôle de l'érosion. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0136 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, soit et est autorisé à signer l'offre de services mentionnée ci-dessus.

Que le transfert budgétaire numéro 2016-0137 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 16 064\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-009 (affectation – excédent de fonctionnement affecté contrôle de l'érosion) au poste budgétaire numéro 1-02-310-00-411 (services professionnels), soit accepté.

*(Ce contrat est exempté de l'obligation de procéder par soumission en vertu de l'article 573.3.0.3 de la L.C.V., le tout suivant la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, datée du 4 avril 2016).*

---

**CE-2016-437-REC      SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /  
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA  
SURVEILLANCE DES TRAVAUX / REPAVAGE DE  
DIVERSES RUES / PROGRAMME TECQ III**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le repavage de diverses rues – programme TECQ III (SA16-3006) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 2 mars 2016 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 mars 2016 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
Comeau Experts-Conseils	5,67	247 196,25\$ t.t.c.
EFEL Experts-Conseils inc.	5,43	266 742,00\$ t.t.c.
Les Services EXP inc.	3,04	477 146,25\$ t.t.c.
Beaudoin Hurens	2,25	628 510,83\$ t.t.c.
Ingémax	--	--
Cima+	--	--
Equiluqs	--	--

ATTENDU QUE les firmes Ingémax, Cima+ et Equiluqs ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation des honoraires professionnels pour ce projet s'élève à 620 909,55\$ (t.t.c.) selon le barème des honoraires suggéré par l'Association des firmes de génie-conseil – Québec (AFG), catégorie II ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 4 avril 2016 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Comeau Experts-Conseil;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la firme **COMEAU EXPERTS-CONSEILS** pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le repavage de diverses rues – programme TECQ III, pour un montant de 215 000\$ (taxes en sus).

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 599 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis de la Direction du génie et projets spéciaux.

---

**CE-2016-438-DEC      ACQUISITION / PARTIE DE LOT 3 315 992 / RANG SAINT-FRANÇOIS**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-447-DEC, adoptée le 9 avril 2014, approuvant le plan directeur de requalification du rang Saint-François ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-794-DEC, adoptée le 25 juin 2015, approuvant notamment :

- a) l'avant-projet des règlements numéros 1001-229 et 1005-034 visant à encadrer la requalification ainsi que le plan directeur de requalification du rang Saint-François produit par la firme AECOM (daté de mars 2014) ;
- b) et mandatant la Direction de l'urbanisme durable d'entamer les démarches avec le propriétaire pour la cession, à titre gratuit, des emprises requises pour la mise en forme du rang Saint-François ;

ATTENDU la mise en vigueur des règlements d'amendement numéros 1005-034 et 1001-229, le 8 décembre 2015, visant la conversion en résidentiel de la bande au sud du rang Saint-François de résidentiel à commercial ;

ATTENDU la promesse de cession signée par le Groupe l'Héritage inc. s'engageant à céder gratuitement une partie du lot numéro 3 315 992 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'autoriser le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété pour l'acquisition d'une partie du lot numéro 3 315 992 du cadastre du Québec appartenant au Groupe l'Héritage inc. d'une superficie de 1 345,4 m<sup>2</sup>, et ce, à titre gratuit. Les frais inhérents à la vente seront assumés par la Ville de Terrebonne.

Que la Direction de l'urbanisme durable soit et est autorisée à procéder à la signature du plan de lotissement de l'arpenteur-géomètre Alain Létourneau daté du 28 novembre 2014 (dossier 23237, minutes 13943).

Que Me Pierre Dagenais, notaire, soit et est mandaté afin de préparer l'acte d'acquisition du lot.

---

**CE-2016-439-DEC INTÉGRATION DE 18 PANNEAUX PATRIMONIAUX / VIEUX-TERREBONNE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne prévoit l'intégration de dix-huit (18) panneaux d'interprétation du patrimoine dans le Vieux-Terrebonne, et ce, dans le cadre de l'entente de développement culturel intervenu avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec ;

ATTENDU QUE ces panneaux, de format 24" X 30", seront installés sur pieux ou manchons vu l'espace restreint dans le Vieux-Terrebonne ;

ATTENDU QUE les textes et les photographies utilisés pour ces panneaux ont été fournis par la Société d'histoire de la région de Terrebonne ;

ATTENDU QUE le graphisme des panneaux a été conçu en collaboration avec la Direction des communications ;

ATTENDU QUE certains panneaux seront munis de codes QR que les usagers pourront utiliser pour visionner les capsules vidéo patrimoniales « Les ouï-dire d'Alex » en complément d'information ;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a produit les plans de localisation des dix-huit (18) sites ;

ATTENDU QUE six (6) sites sont situés sur un terrain privé et qu'une servitude légale avec le propriétaire devra être signée au préalable avant l'implantation desdits panneaux ;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire sera responsable de l'installation des panneaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise le projet de localisation des dix-huit (18) panneaux d'interprétation du patrimoine dans le Vieux-Terrebonne et leur localisation.

Que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est mandatée afin de confectionner les plans d'implantation.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est mandatée afin de procéder à l'installation desdits panneaux.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée afin de préparer les servitudes légales requises sur les six (6) terrains privés dès réception des descriptions techniques préparées par un arpenteur-géomètre pour ce faire.

---

**CE-2016-440-DEC COURSE DES PETITS CHEVALIERS / ÉCOLE VISION TERREBONNE / 24 AVRIL 2016**

ATTENDU la demande de l'école Vision Terrebonne afin d'utiliser le chemin public pour une course dans les rues de la Ville de Terrebonne dans le cadre d'une souscription le dimanche 24 avril 2016 de 9h à 12h (l'activité aura lieu beau temps mauvais temps) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, l'activité de course organisée par l'école Vision Terrebonne le dimanche 24 avril 2016 de 9h à 12h selon le trajet suivant :

rues de Melbourne, de Chamonix, de Cologne, de Grenoble, de Cologne, place de Londres, rues de Séoul, de Millau, de Nagano, d'Oslo et d'Osaka. Une portion de la piste cyclable sur le boulevard des Seigneurs sera également utilisée.

Que la Direction de la police soit et est autorisée à fournir les voitures d'escortes suffisantes pour assister l'école Vision Terrebonne et assurer la sécurité tout au long du parcours.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

---

**CE-2016-441-DEC      VENTE DE GARAGE / FAMILLES AU SOMMET / 22 MAI 2016**

ATTENDU la demande de l'organisme Familles au Sommet pour tenir une vente de garage au parc des Vignobles le 21 mai 2016 de 8h à 18h (en cas de pluie l'activité aura lieu le 22 mai 2016);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser l'organisme Familles au Sommet à tenir une vente de garage au parc des Vignobles le 21 mai 2016 conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

**1) Musique**

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cet événement.

**2) Stationnement**

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.

**3) Banderoles**

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

**4) Produits comestibles**

La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site d'activité.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2016-442-DEC      LES ARTS À LA TRACE / SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA RÉGION DE TERREBONNE / 22 MAI 2016**

ATTENDU la demande de la Société d'histoire de la région de Terrebonne pour tenir la 2<sup>e</sup> édition de l'événement "Les Arts à la trace" dans le Vieux-Terrebonne, le dimanche 22 mai 2016, de 10h à 16h00 (l'événement sera remis au 23 mai 2016 en cas de pluie);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la Société d'histoire de la région de Terrebonne à tenir l'événement « Les Arts à la trace » dans le Vieux-Terrebonne, le dimanche 22 mai 2016, selon le trajet suivant :

- départ du kiosque saisonnier de Tourisme des Moulins ;
- rue Saint-François-Xavier (rue fermée entre les rues des Braves et Sainte-Marie) ;
- rue Sainte-Marie (rue fermée entre les rues Saint-François-Xavier et Saint-Louis) ;
- ruelle du Passant (fermée) ;
- rue Saint-André ;
- arrivée à la Maison d'histoire pour une visite des expositions ;

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

**1) Musique**

La transmission de musique par haut-parleur sur les sites identifiés est autorisée pour la tenue de l'activité décrite ci-dessus.

**2) Affichage et marquage au sol**

La mise en place d'affiches et le marquage au sol sur le parcours sont permis. Toutes les affiches ou traces de peinture au sol doivent être enlevées dès la fin des activités.

**3) Produits dérivés**

La vente des œuvres, des disques et livres est autorisée exclusivement par les musiciens, les artistes-peintres et les historiens étant inscrits à l'activité.

**4) Fermeture de rue et interdiction de stationner**

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords des rues visées. Les rues suivantes seront pour leur part fermées de 10h à 16h :

- rue Saint-François-Xavier (entre les rues des Braves et Sainte-Marie) ;
- rue Sainte-Marie (rue fermée entre les rues Saint-François-Xavier et Saint-Louis) ;
- ruelle du Passant (fermée) ;

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2016-443-DEC      AUX ARMES ! / SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA RÉGION DE TERREBONNE / DU 1<sup>er</sup> AU 3 JUILLET 2016**

ATTENDU la demande de la Société d'histoire de la région de Terrebonne pour tenir la 1<sup>ère</sup> édition du projet Aux armes! dans le Vieux-Terrebonne du 1<sup>er</sup> au 3 juillet 2016;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la Société d'histoire de la région de Terrebonne à tenir l'événement « Aux armes ! » dans le Vieux-Terrebonne, du 1<sup>er</sup> au 3 juillet 2016, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

**1) Musique**

La transmission de musique par haut-parleur sur les sites identifiés est autorisée pour la tenue de l'activité décrite ci-dessus.

**2) Occupation nocturne**

L'occupation de l'espace situé entre le Théâtre du Vieux-Terrebonne et la rivière pour les nuits du 1<sup>er</sup> et 2 juillet, en dehors des heures d'ouverture régulières, est permise pour la durée de l'événement. L'organisme est responsable d'assurer la sécurité des lieux.

**3) Affichage**

La mise en place d'affiches est permise et doivent être enlevées dès la fin des activités.

**4) Feux de cuisson**

La mise en place de feux de cuisson ouverts est autorisée. Ces feux seront sous la supervision des deux (2) groupes qui ont plus de quinze (15) ans d'expérience dans le domaine.

**5) Tir de canon et tir au mousquet**

Le tir de canon et au mousquet est autorisé selon l'horaire figurant à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2016-444-DEC FÊTE DES BÉNÉVOLES 2017 / CHOIX DE L'ARTISTE**

ATTENDU QUE la Fête des bénévoles 2017 se tiendra le 9 septembre au Collège Saint-Sacrement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la tenue de la Fête des bénévoles le samedi 9 septembre 2017 au Collège Saint-Sacrement et d'accepter l'offre de services de la firme Pierre Gravel international pour la présentation de la fête des bénévoles 2017, le tout pour un montant n'excédant pas 40 000\$ (taxes en sus). *(Ce contrat est exempté de l'obligation de procéder par soumission en vertu de l'article 573.3 alinéa 4 de la Loi sur les cités et villes).*

Il est également unanimement résolu que M. Stephan Turcotte soit autorisé à signer le contrat avec le producteur Pierre Gravel International.

---

**CE-2016-445-REC PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DU MILIEU / COMITÉ DE TRAVAIL**

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 23 mars 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

<b>Organismes</b>	<b>\$</b>
<b>Coopérative de solidarité le Chez Nous du communautaire des Moulins</b> Cuisine automne du réseau moulinois	1 000
<b>Cercle des fermières de La Plaine</b> Achat de matériel pour tissage et cuisine	151
<b>Les Amis de Lamater</b> Remplacement du plancher	500

<b>Organisation du Hockey mineur de Lanaudière</b> Achat de chandail	300
<b>Troupe Création Danse</b> Vent de nouveauté à la Troupe	500
<b>Club de gymnastique Viagym</b> Invitation Moulin d'Or 2016	1 250
<b>Éclipse – le groupe vocal</b> Le concert 20 <sup>e</sup> anniversaire	1 000
<b>Société d'histoire de la région de Terrebonne</b> Aux armes	1 000
<b>Triathlon Rive Nord</b> Triathlon BFI de Terrebonne	250
<b>Triathlon Rive Nord</b> Défi Physio Extra	500

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-963. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0151 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-446-DEC RÉFECTION / TOIT DU GARAGE / CÔTE BOISÉE / GPAT**

ATTENDU la facture présentée par Le Groupe Plein Air Terrebonne dans le cadre des travaux de réfection du toit du garage situé sur le site de la côte Boisée ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise le paiement de la facture présentée par Le Groupe Plein Air Terrebonne pour les travaux de réfection du toit du garage situé sur le site de la côte Boisée, et ce, pour un montant de 4 000\$ (taxes en sus) à être financé par la réserve pour imprévus. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0150 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2016-0149 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 4 200\$, du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserve pour imprévus) au poste budgétaire numéro 1-02-790-00-960 (GPAT), soit accepté.

---

**CE-2016-447-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX / CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SOCCER / PARC ANDRÉ-GUÉRARD**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement d'un terrain de soccer éclairé à surface synthétique au parc André-Guérard (SA16-6003) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 24 février 2016 ;

ATTENDU QU'une (1) seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 15 mars 2016 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;



	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
Comeau Experts-Conseils	23,34	54 843,08\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 1<sup>er</sup> avril 2016 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Comeau Experts-Conseils;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **COMEAU EXPERTS-CONSEILS** pour les services professionnels pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement d'un terrain de soccer éclairé à surface synthétique au parc André-Guérard pour un montant de 47 700\$ (taxes en sus).

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 652 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

---

**CE-2016-448-DEC    LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h15.

---

---

Vice-président

---

Secrétaire